

sur sa mise aux voix,—le Gouvernement n'a pas l'intention, quoi qu'il arrive, d'obtenir de plus amples renseignements détaillés des ingénieurs afin de pouvoir dire aux gens de la région de la rivière de la Paix ou de la Colombie-Anglaise que le projet intéresse essentiellement: "Lorsque l'on établira une ligne de sortie du côté de l'ouest, voici le col par lequel, à notre avis, ce chemin de fer devrait être construit". Quoi qu'il en soit, nous sommes prêts à faire cela.

Mon objection à l'amendement consiste en ce qu'il vise à engager le Gouvernement d'une manière plus définitive que, selon moi, les circonstances ne nous y autorisent pour l'avenir immédiat. Mon honorable ami de Rivière-de-la-Paix désire, tout naturellement, quelque chose qu'il pourra invoquer plus tard et qui lui permettra de dire: "Le Parlement du Canada a dit telle et telle chose; le Parlement a décidé de faire cela immédiatement." Telle est, dans l'ensemble, la teneur de son amendement, surtout des deux derniers paragraphes. Le Gouvernement est prêt à faire une concession dans le sens indiqué par l'honorable député d'Acadia. Nous consentons volontiers à demander aux Chemins de fer nationaux qu'ils indiquent, aussi tôt que faire se peut, quel col l'on devrait adopter lorsqu'il s'agira de construire une voie ferrée, qui partirait de la région de la rivière de la Paix, pénétrerait dans la Colombie-Anglaise et descendrait jusqu'à Prince-George. C'est tout ce à quoi nous pouvons consentir pour le moment.

M. FRASER: Le ministre irait-il jusqu'à consentir à ce que les sous-ministres de deux provinces participent à cette enquête que l'on propose de demander aux Chemins de fer nationaux?

L'hon. M. DUNNING: Je n'aimerais pas répondre au pied levé à cette question. Après tout, il s'agit simplement de recueillir les données des ingénieurs et de faire un relevé topographique. C'est tout ce qu'il y aurait à faire. On a beaucoup entendu parler, au comité, d'études de toutes sortes, mais à n'en pas douter, un relevé topographique s'imposerait dans les circonstances. Il s'agit de savoir réellement ce qui en est.

L'hon. M. BENNETT: Un relevé électoral?

L'hon. M. DUNNING: Il n'y a pas d'élections en vue.

M. FRASER: Ne saute-t-il pas aux yeux que les provinces intéressées devront s'adjoindre aux Chemins de fer nationaux pour en arriver à une solution de ce problème compliqué?

[L'hon. M. Dunning.]

L'hon. M. DUNNING: Mon honorable ami peut être certain que l'on tiendra compte, à ce point de vue, de la manière de voir des gouvernements d'Alberta et de la Saskatchewan. Je ne dirai pas que tel sous-ministre ou tel autre sera invité à prendre part à ces travaux. Je ne sais où cela nous conduirait. Sans doute, la chose pourrait se faire, mais je préfère, à l'heure actuelle, ne m'engager à rien. Je tiens à ce que la Chambre sache bien que le Gouvernement n'est pas disposé à aller plus loin que cela cette session-ci; et, si l'on s'en rapporte aux témoignages entendus par le comité, mon honorable ami de Rivière-de-la-Paix, ne saurait logiquement exiger que nous nous engagions davantage. S'il persiste à vouloir faire adopter son amendement je devrai, bien qu'à regret, voter contre pour les raisons que j'ai indiquées. Je ne veux pas que l'on dise de moi que je m'oppose à l'expansion de la région de la rivière de la Paix. Pour terminer, j'appellerai l'attention de la Chambre sur ce qu'en réalité comporterait le projet, d'après les dépositions recueillies par le comité. Je prétends que l'estimation raisonnable de ce qu'il en coûterait effectivement pour se rendre aux désirs des deux provinces, ainsi que pour construire la ligne de sortie, ne s'éloignerait guère des 85 millions une fois les travaux exécutés, et pour cette raison, je ne crois pas qu'il soit juste d'engager dès maintenant le Gouvernement à une entreprise de cette proportion.

M. IRVINE: Le ministre prétend-il en réalité que cet amendement impliquerait un engagement de la nature qu'il vient d'indiquer?

L'hon. M. DUNNING: Non, ce n'est pas tout à fait ce que je dis, mais l'amendement comporterait la sanction par la Chambre d'un point de départ dont découlerait en définitive une sortie de fonds de ce montant.

M. IRVINE: Monsieur l'Orateur...

M. L'ORATEUR: L'honorable député a déjà pris la parole.

M. IRVINE: Je veux parler sur l'amendement. Le ministre me paraît attacher beaucoup trop d'importance à l'amendement. Il donne à entendre que si nous voulons attraper des mouches il faut nous y prendre autrement. Il peut être certain que telle n'est pas mon intention, et que je ne le considère pas comme étant de ceux que l'on prend au piège. Je ne crois pas non plus qu'en proposant cet amendement l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Kennedy) ait quelque